



Mairie de Charensat

Réunion du 10 Décembre 2020

Présents : MM. BACCONNET – BARRIERE – BENARD-SERRURIER - BLANCHON – BUISSON – CLOAREC – CUNY - DOS SANTOS – DUBOISSET – GOURSON - GRANDSAIGNE – MOURDON – POUCHOL – SENETAIRE -

Absents excusés : MM. MARTIN (pouvoir à Mme DUBOISSET)

Date de convocation : 03/12/2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu inhabituel de ses séances (salle des fêtes) sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme Chantal BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

- **Remarques compte-rendu du 02 novembre 2020** : Mr BARRIERE demande si la Société de Pétanque a ramené les clefs du local (non pas pour l'instant). Mr SENETAIRE signale que le prix de la cabane proposée par Mr DUCROS n'était pas noté (3 000 € TTC).

- **Approbation du compte-rendu du 02 novembre 2020** : 15 pour – 0 contre – 0 abstention

* Monsieur le Maire fait part qu'il y a des jours de fermeture à La Poste, en raison de l'épidémie de la Covid 19. Semaine prochaine, ouverture jeudi et vendredi.

- **Validation choix de l'entreprise retenue pour la voirie forestière** : Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie forestière 2018, à savoir le cabaret de la Cane et la limite Dontreix-Charensat-Charron, et explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13/11/2020 à 11h30 pour l'ouverture des plis. Il y a 4 entreprises qui ont soumissionné, à savoir : Sarl ANIORTE : 57 078,10 € H.T. – BESANÇON Frères Sas : 58 305,00 € H.T. – COLAS MONTEIL TP : 58 241,00 € H.T. – Sarl DUPUY-GARDEL BOIS : 67 323,40 € H.T. Le Cabinet BISO & Associés, maître d'œuvre, a vérifié les documents transmis qui sont conformes. La commission a retenu la Sarl ANIORTE, entreprise moins-disante, pour un montant H.T. de 57 078,10 €. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention pour la validation du choix de l'entreprise retenue.

- **Dossier DETR 2021, renforcement des voiries communales** : Monsieur le Maire rappelle le dossier de renforcement des voiries communales présenté au Conseil Départemental, dans le cadre du FIC, pour un montant H.T. de 264 878,25 € et propose de présenter le même dossier au programme DETR 2021. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Dossier DETR 2021, construction d'un bâtiment d'accueil, d'information et à usage de refuge** : Monsieur le Maire propose de le représenter en 2021. Le montant total estimatif (travaux, maîtrise d'œuvre, frais bureaux d'études/contrôles techniques/CSPS, étude géothermique) s'élève à 475 492,17 € H.T. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Location maison communale au Puy-La-Meule** : Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme NARMAND Kathia et M. LAROCHE Cédric pour louer la maison communale au 1^{er} décembre 2020 (qui était occupée par Mme DUBOSCLARD Elodie et M. PAYRARD Yaël ayant donné leur préavis de départ). Monsieur le Maire propose la location de cette maison au prix de 370 € mensuel à compter du 01/12/2020. L'indice de référence du loyer sera le 3^{ème} trimestre 2020 qui a été publié le 16 octobre 2020 (valeur : 130,59) Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion** : Monsieur le Maire fait part de la convention établie par le Centre de Gestion concernant la mission relative à l'assistance retraites. La cotisation, à compter du 1^{er} janvier 2021, de 5 à 9 agents est fixée à 150 € pour l'année. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Motion ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont** : Monsieur le Maire lit le courrier de M. WAUQUIEZ Laurent et propose la motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont. D'autre part, on a reçu un courrier de soutien du SDAGE Loire-Bretagne qui dit le contraire, à savoir qu'il faut assurer la préservation des milieux aquatiques et la conciliation des différents usages de l'eau, en qualité et en quantité. Refus de prendre la motion avec 15 contre – 0 pour – 0 abstention.

- **Point sur la carte communale, enquête publique** : Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique concernant la carte communale s'est terminée le 30/10/2020 (période de consultation au public du 01/10/2020 au 30/10/2020). Monsieur MIAILLER Didier, désigné commissaire-enquêteur, a transmis le rapport d'enquête le 30/11/2020. Monsieur le Maire lit les conclusions et fait part que Mr MIAILLER donne un avis favorable au projet de carte communale tel qu'il a été présenté, sans réserves. Monsieur le Maire propose de valider ce rapport. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Projet d'ORE** : Monsieur le Maire fait part du mail de M. LEGRAND Romain du CEN Auvergne qui a le plaisir de confirmer que leur conseil d'administration a délibéré favorablement au projet d'ORE et a donné son accord pour rechercher des financements pour le plan de gestion. L'estimation définitive de ce plan de gestion est pratiquement terminée. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Devis et Courriers divers** :

* Monsieur le Maire explique qu'il faut délibérer pour l'affaire RICO Sylvie et BASCOBERT Loriane. On attend le document d'arpentage du Cabinet BISIO & Associé rectifié, faisant apparaître les parties à acquérir à Mme BASCOBERT et celles à rétrocéder à Mme RICO. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

* Monsieur le Maire présente le devis de DB MÉTAL (David BÉRAUD) concernant la fabrication de grilles tout inox pour l'étang de Chancelade, pour un montant de 600,00 €. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

* Monsieur le Maire fait part qu'il y a des loyers qui sont échus ou arrivent à terme, à savoir M. MERLE William au 10/11/20 et Mme QUARANTA Audrey au 18/12/20. Il rappelle également qu'aucun locataire n'a subi d'augmentation depuis 1 an. Monsieur le Maire précise qu'il a appliqué l'augmentation de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2020. Le loyer de M. MERLE William passe de 285,00 € à 286,32 € et celui de Mme QUARANTA Audrey passera de 330,11 € à 331,63 €.

* Remerciements des sapeurs-pompiers du Montel-de-Gelat concernant l'octroi de la subvention pour 2020.

* Remerciement de l'institutrice d'Espinasse concernant l'achat de 2 masques en tissu pour chaque enfant, fabriqués par Manon NAUDIN. La facture est réglée par les 3 communes du RPI Biollet-Charensat-Espinasse.

* Monsieur le Maire fait part du rapport d'expertise concernant l'affaire JAY Olivier/Commune de Charensat : en conclusion, la partie demanderesse (JAY) a formulé un refus quant à la position de la limite proposée. La Commune n'a pas formulé d'avis à la suite à l'envoi du pré-rapport.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,